

**Compte rendu synthétique et votes du**

# CTRPN

**Mardi 28 mars 2017**

***Mardi 28 mars 2017, s'est réuni le comité technique de réseau de la direction générale de la police nationale (CTRPN).***

***Philippe Capon, Secrétaire Général de l'UNSA FASMI et de l'UNSA Police, devant les difficultés liées à l'organisation du travail, des horaires et cycles de travail, qui nécessitent un suivi et une coordination particulière, demande la mise en place d'une commission de suivi sur ces sujets. Le DGPN, président du CTRPN, valide cette demande et en confie la responsabilité à la DRCPN.***

***Retrouvez ci-après restitution du compte-rendu synthétique et des votes.***

**A1 - Approbation du procès verbal** de la réunion du CTRPN du 14 décembre 2016.

▶ Adopté à l'unanimité sans observation.

**B1 -** Projet de décret modifiant le code de procédure pénale et le code de la sécurité intérieure.



***Deux amendements, présentés par l'UNSA, ont été repris par l'administration, sur la précision de la notion de préfet de police et sur la notion de formateurs non policiers...art 413 -16***

▶ Vote favorable à l'unanimité...

***UNSA FASMI, la technicité en +***

**B2** - Projet de décret relatif aux *compétences du préfet de police* sur les emprises des aéroports de Paris-Charles-de-Gaulle, du Bourget et de Paris-Orly ;

Les représentants de l'UNSA au CTRPN ont fait part de leur étonnement sur le retrait du texte B3 (arrêté relatif aux compétences de la PP sur les aéroports Paris-Charles-de-Gaulle, du Bourget et de Paris-Orly), directement lié au décret présenté et qui aurait permis de clarifier l'organisation générale, qui manque aujourd'hui « cruellement » de précision dans la présentation de ce point de l'ordre du jour.

Il est fait référence à l'attaque terroriste du 18 mars 2017 à Orly, où, pour l'UNSA, la gestion globale, grâce à l'unicité de commandement, a été efficace. Le représentant de la PP invoque, sur la gestion de cette attaque, un problème de gestion du flux de circulation routière... Pour l'UNSA, cela semble complexe et infondé en l'état, vu l'absence d'instructions circulation sur le secteur de compétence actuelle de la PP.

Pour l'UNSA, l'organisation des services de renseignements, des services d'intervention (RAID // BRI), mais également des BAC (citées en séance sur l'intervention des aéroports) doit impérativement être clarifiée.

Le DGPN, président du CTRPN, annonce qu'un CT sera organisé prochainement sur l'arrêté (retiré de la séance), afin de clarifier la situation sur l'organisation future de cette compétence PP, sur Roissy / Le Bourget et, à partir du 01 janvier 2018, sur Orly.

Organisations Syndicales	Votes favorables	Votes défavorables	Abstentions	Refus de vote
UNSA FASMI		2		
FSMI			3	
CFE CGC	1	1 (SICP)	3	

*UNSA FASMI, la technicité en +*

**B4** - Circulaire relative à la *mise en œuvre du régime hebdomadaire* avec horaires variables.

Cette circulaire présente un intérêt certain pour les agents du ministère de l'Intérieur

Organisations Syndicales	Votes favorables	Votes défavorables	Abstentions	Refus de vote
<b>UNSA FASMI</b>	<b>2</b>			
<b>FSMI</b>			<b>3</b>	
<b>CFE CGC</b>	<b>4</b>		<b>1</b>	

**B5** - Projet d'arrêté relatif au service de la préfecture de police chargé de la *lutte contre l'immigration irrégulière* et modifiant l'arrêté du 6 juin 2006 portant règlement général d'emploi de la police nationale.

L'UNSA s'interroge sur la création de cette nouvelle sous-direction et de la complexité de cette mise en place, avec un secteur géographique complexe et des évolutions grand Paris, petite couronne et grande couronne, non clarifiées, avec en particulier la PAF.

Les modalités de transfert des collègues DRPP à la DSPAP posent aussi problème.

Organisations Syndicales	Votes favorables	Votes défavorables	Abstentions	Refus de vote
<b>UNSA FASMI</b>		<b>2</b>		
<b>FSMI</b>		<b>3</b>		
<b>CFE CGC</b>	<b>1</b>	<b>4</b>		

**C1** - Rapport annuel 2016 du *médiateur de la police nationale*

Le médiateur est implanté durablement dans le paysage du ministère de l'Intérieur et a montré toute son utilité pour la défense des situations de plus en plus compliquées...

Les représentants de l'UNSA demandent que, dans le cadre d'un recours exprimé par un fonctionnaire du ministère de l'Intérieur, la médiation puisse constituer un préalable obligatoire au recours contentieux, afin de clarifier ces modalités et de suspendre les délais imposés par la loi.



#### **D - Questions diverses.**

L'UNSA a demandé que le problème du port de la barbe soit revu et éclairci lors du prochain CT. Les situations deviennent aussi complexes qu'imprévisibles, dans une gestion anarchique et inégalitaire. « Médecin de l'administration - Médecin personnel - pas de médecin... ».

Le port d'une barbe, « entretenue » et correcte, est le signe d'une police moderne que la haute administration du ministère de l'Intérieur ne peut nier, ni refuser de clarifier...

Nous demandons que ce point soit soumis au prochain CT.



*UNSA FASMI, la technicité en +*